



Pour l'équité de toutes les familles

Pour le bien-être de nos enfants

**Pour la santé économique
du Québec et des Québécois**

Préparé dans le cadre des consultations budgétaires 2020-2021

Présenté au ministre des Finances du Québec

Par le Regroupement de parents utilisateurs de garderies non subventionnées

Le 14 février 2020

Table des matières

Présentation du Regroupement de parents utilisateurs de garderies non subventionnées

Le problème d'accessibilité aux CPE et aux milieux subventionnés

Marché noir et corruption

Conséquences des tarifs que les parents utilisateurs de GNS doivent payer

- Les pressions financières

- Impacts sur le marché du travail et la condition féminine

- Impacts sur le congé parental

- Impacts sur les enfants

Impact de la maternelle 4 ans sur la pérennité des GNS

Résumé des conséquences négatives du tarif élevé des GNS et le manque de place en service de garde subventionnée

Impacts économiques positifs de notre demande sur les gouvernements

- Portrait actuel des services de garde au Québec

- Écart de coût entre les garderies subventionnées et les garderies non subventionnées – exemples

Notre demande, nos solutions

Scénario 1

Scénario 2

Scénario 3

En conclusion

Références bibliographiques

Annexes

Le Regroupement de parents utilisateurs de garderies non subventionnées (RPUGNS) s'est donné pour mission de démontrer au gouvernement du Québec l'importance de rétablir l'équité entre, d'une part, les familles ayant un ou des enfants en garderie subventionnée et celles qui, d'autre part, doivent faire appel aux garderies non subventionnées (GNS) en milieu familial ou en installation faute de place en milieu subventionné. Le Regroupement a connu une croissance rapide et soutenue, rassemblant à ce jour plus de 2 700 membres provenant de partout au Québec. Il se veut le représentant de tous les parents floués.

Résumé

Le 7 novembre 2019, le ministre Éric Girard, de la Coalition Avenir Québec (CAQ), a annoncé le retour au tarif unique pour une place de garde en milieu subventionné. Les familles québécoises ayant des tout-petits en service de garde subventionné peuvent maintenant souffler, d'autant plus que cette mesure est rétroactive au 1^{er} janvier 2019. Par son caractère non universel, cependant, elle laisse tomber les familles dont les enfants fréquentent un milieu de garde non subventionné (GNS), soit environ 25% des enfants utilisateurs d'un système de garde reconnu, faute de places suffisantes dans le réseau subventionné. Cette mesure vient donc créer un fossé entre les chances des enfants au Québec, et contrevient même aux communications de Revenu Québec :

The image shows a document from Revenu Québec, dated September 30, 2019. The document is titled "Objet : Information relative aux versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants". It contains information about the anticipated payments of the credit for child care expenses. A large redacted area covers the top left portion of the document. A speech bubble overlay on the right side of the document contains the text: « Nous vous remercions de votre contribution au maintien d'un **système juste et équitable pour tous.** ». Below the speech bubble, the text reads: REVENU QUÉBEC – Direction principale des programmes sociofiscaux, ORP-7129.S [2019-09]⁹. At the bottom of the document, a red box highlights the sentence: « Nous vous remercions de votre contribution au maintien d'un système juste et équitable pour tous. ».

REVENU QUÉBEC – Direction principale des programmes sociofiscaux
ORP-7129.S [2019-09]⁹

Le Regroupement des parents utilisateurs de garderies non subventionnées (RPUGNS) dénonce cette situation aux incidences sociales négatives et demande au premier ministre François Legault, au ministre des Finances Éric Girard et au ministre de la Famille Mathieu Lacombe d'octroyer le tarif unique à tous les parents dont les enfants sont des utilisateurs de services de garde, jusqu'à ce que le

projet de conversion des milieux de garde non subventionnés soit complété. Il revendique aussi la même rétroactivité au 1^{er} janvier 2019 en ce qui a trait au tarif unique telle qu'octroyée par le gouvernement aux parents dont les enfants fréquentent un milieu subventionné, plus précisément le remboursement intégral des sommes pour frais de garde d'enfants excédant 8,35\$ dans cette période.

Bien que souhaitable, le RPUGNS considère insuffisante l'intention du ministre de la Famille de convertir progressivement un certain nombre de garderies non subventionnées en subventionnées à partir du 1^{er} septembre 2020. Échelonnée sur plusieurs années, cette conversion arrivera trop tard pour ces familles qui, victimes actuelles du manque de places, auront déjà déboursé plusieurs milliers de dollars de plus que d'autres familles au revenu familial équivalent, ou bien auront sacrifié leur vie professionnelle. Pour rétablir l'égalité entre l'ensemble des familles québécoises, le Regroupement souhaite que le tarif unique soit appliqué à l'ensemble des familles sous forme de bonification du crédit d'impôt, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

Le problème d'accessibilité aux CPE et aux milieux subventionnés

Il convient d'insister sur le fait que la majorité des familles qui fréquentent des GNS ne le font pas par choix, mais en raison du manque de places dans le réseau des CPE et des services de garde subventionnés. La mesure du gouvernement discrimine 25 % des enfants utilisateurs de services de garde (70 174 enfants), et leurs familles, qui ne bénéficient pas du réseau subventionné et du tarif unique.

[Dans] l'ensemble du Québec, selon les chiffres du ministère de la Famille, 42 065 enfants étaient en attente, à la fin de 2018, d'une place dans un service de garde reconnu, dont 11 713 à Montréal. [...] Au cours de la dernière décennie, le nombre de GNS a explosé au Québec et particulièrement à Montréal. Entre 2009 et 2018, selon une récente étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), qui se base sur des données du gouvernement, ce chiffre a bondi de 867 % au Québec. Il y a désormais plus de 70 000 places offertes en GNS sur les 305 245 places disponibles dans la province. À Montréal, ce constat est encore plus criant, puisqu'on retrouve plus de garderies non subventionnées que de CPE (Schué, 2019).

Marché noir et corruption

La mesure du tarif unique annoncée par le gouvernement semble accentuer la corruption et le marché noir dans le réseau des garderies en raison du manque de places. Plusieurs parents ont témoigné avoir obtenu une place en CPE ou en garderie subventionnée grâce à un contact ou en se présentant sur place. Selon des témoignages reçus, certains parents sont priorisés selon leur profession, tandis que d'autres obtiennent

une place par contact. Les familles sont donc traitées injustement par le système public; c'est un fait très préoccupant. Ce n'est que depuis le 1^{er} septembre 2018 que les prestataires de services de garde doivent recourir exclusivement aux inscriptions portées au guichet unique, la Place 0-5, afin de pourvoir leurs places. Les parents pénalisés par la mesure du tarif unique sont ceux qui se sont pliés à la règle du guichet unique, pensant que celle-ci était appliquée à la lettre par les milieux de garde. Si l'on peut se réjouir du resserrement de cette règle, force est de constater que le marché noir et la corruption se sont poursuivis et tendent à s'exacerber depuis l'annonce du retour au tarif unique. En effet, le RPUGNS a reçu plusieurs messages d'éducatrices en milieu familial qui nous ont confié s'être fait offrir des sommes importantes par des parents souhaitant obtenir une place en milieu subventionné pour leur enfant. En fait, quand un parent utilise le calculateur de frais de garde du ministère des Finances et constate qu'il paierait, par exemple, 6 000\$ de moins en milieu subventionné, il n'est pas étonnant qu'il soit tenté d'offrir 1 000\$ en dessous de la table à un service de garde subventionné ou à un CPE en échange d'une place... Ainsi, les parents qui respectent les règles et ont foi en l'honnêteté du système sont, encore une fois, pénalisés.

Conséquences des tarifs que les parents utilisateurs de GNS doivent payer

Les pressions financières

L'écart financier entre les familles dans lesquelles grandissent des tout-petits s'est agrandi. À salaires égaux, les familles bénéficiant du tarif unique ont désormais plus d'argent pour investir dans leur patrimoine, économiser (REER, REEE), réduire leur fardeau fiscal ou dépenser dans des activités éducatives, culturelles ou sportives avec leurs enfants. Les familles non ciblées par cette mesure, et qui pourtant contribuent au financement du réseau de garderies subventionnées avec leurs taxes et impôts, vont pour leur part continuer de ressentir le stress financier pouvant se répercuter sur leurs enfants.

Impacts sur le marché du travail et la condition féminine

Le manque de places en garderie subventionnée (et, dans certaines régions, en GNS) ainsi que les tarifs élevés dans le réseau non subventionné ont des conséquences majeures sur la vie professionnelle des femmes, et également sur celle de certains hommes :

- ✓ Des parents en congé parental, principalement des femmes, sont forcés de retarder leur retour au travail faute de places en garderie.
- ✓ Plusieurs parents (en majorité des femmes), diplômé(e)s et qualifié(e)s qui pourraient exercer dans des secteurs où la pénurie de main-d'œuvre est criante (p. ex., en éducation ou en santé et services sociaux), décident de rester à la maison et de sacrifier leur vie

professionnelle car les seules places disponibles en GNS sont trop onéreuses et ils ne voient ainsi pas l'avantage de travailler, ou encore ils sont contraints d'accepter les seules places disponibles à temps partiel et donc ne peuvent travailler qu'à temps partiel.

Le témoignage de la biologiste Anaïs Renaud, publié dans un article du *Devoir* le 17 décembre 2019, illustre cette situation :

Anaïs Renaud fait partie de celles dont le retour au travail a été perturbé. « Mon congé de maternité s'est terminé en septembre, mais je n'ai pas pu retourner au travail parce que je n'ai pas trouvé de place pour ma fille », explique-t-elle. Son fils de trois ans fréquente une garderie non subventionnée coûtant déjà cher, ce qui complexifie la situation financière de sa famille. Cet automne, cette résidente de Magog a été contrainte à travailler seulement un ou deux jours par semaine dans l'organisme de bassin versant qui l'emploie. Elle raconte vivre de l'anxiété. « Tous les mois, mon employeur me demande quand je serai disponible pour travailler à temps plein, dit-elle. L'hiver n'est pas la saison la plus occupée pour nous, donc on arrive à s'arranger pour l'instant. Toutefois, je ne vois aucune solution se dessiner pour le mois de mai, quand commence notre grosse saison. » Sa fille, aujourd'hui âgée de 14 mois, est inscrite depuis sa naissance sur la Place 0-5.

Comme le souligne le mouvement Pour les droits des femmes du Québec, les sociétés les plus avancées ont compris l'importance de soutenir l'autonomie économique des femmes pour le progrès social, pour le bienfait des finances des gouvernements et pour l'économie en général puisque celle-ci profite d'une main-d'œuvre essentielle à son développement. Plus encore, dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre au Québec, particulièrement dans les secteurs de l'éducation et de la santé et des services sociaux, dont les employés sont majoritairement des femmes, le gouvernement a tout intérêt, pour favoriser l'économie du Québec, de rendre universelle la mesure du tarif unique.

Par ailleurs, les garderies non subventionnées n'ont pas les moyens d'offrir les mêmes salaires et d'aussi bonnes conditions de travail que les CPE et les garderies privées subventionnées. Le salaire horaire dans un CPE peut dépasser 22\$/h avec des assurances collectives et un régime de retraite, tandis qu'il tourne autour de 13\$/h dans les GNS, la plupart du temps sans assurances ni régime de retraite. Le personnel éducateur des CPE bénéficie, au total, de 41,4 jours de congés payés annuellement, alors que ce nombre diminue à 22,1 jours dans les garderies subventionnées, et à 23,0 jours dans les garderies non subventionnées (Gouvernement du Québec, 2014).

Les personnes travaillant dans les milieux de garde non subventionnés, majoritairement des femmes, se retrouvent donc dans une situation de précarité financière. La pénurie actuelle de main-d'œuvre complexifie le recrutement d'éducatrices qualifiées dans les GNS, qui sont ainsi susceptibles de faire face à un roulement de personnel plus important, cela au détriment des enfants qui perdent, de ce fait, une figure d'attachement importante.

Impacts sur le congé parental

En raison du manque de place, il y a une pression, susceptible d'être accentuée avec la mesure du tarif unique, à inscrire son enfant dès qu'une place est offerte, malgré le très bas âge de l'enfant, dans un service de garde subventionné même si le congé parental n'est pas terminé. Ainsi, le parent, plus souvent la mère, choisit, à contrecœur, d'écourter le temps passé avec son enfant pour lui assurer une place dans un milieu de garde abordable et de qualité. D'autres parents doivent envoyer prématurément en GNS leur bébé bien avant la fin de leur congé parental afin de ne pas perdre leur place et optent pour un retour au travail précipité afin de pouvoir être en mesure de payer les frais coûteux en GNS. Ces décisions sont susceptibles d'entraîner de l'anxiété et de la culpabilité chez les parents. Plus encore, selon plusieurs spécialistes des enfants, dont le docteur Jean-François Chicoine, l'entrée très tôt à la garderie est jugée néfaste pour le développement, notamment affectif, des enfants.

Impacts sur les enfants

Il semble évident que la non-universalité du tarif unique contrevient au principe d'égalité des chances des enfants. Le tarif unique tel que proposé actuellement encouragera certains parents à déménager leur enfant de garderie, à le déraciner, alors que l'on sait combien la stabilité est importante pour les enfants. Plus encore, le nouveau milieu choisi pour des raisons financières est susceptible d'être situé loin de la maison et ainsi complexifier la conciliation travail-famille, au détriment des enfants.

Par ailleurs, les familles bénéficiant du tarif unique auront plus d'argent à consacrer aux activités de loisir, culturelles et sportives avec leurs enfants, pourront économiser davantage en vue de payer leurs études, etc. Au contraire, les familles utilisant les services d'un GNS sont plutôt susceptibles de vivre plus d'anxiété financière pouvant se répercuter sur les enfants.

Impacts sur les familles

Le RPUGNS a sondé 1000 parents utilisateurs de GNS afin de comprendre les incidences des tarifs élevés des GNS et du manque de places en garderie subventionnée dans leur vie. Le tableau suivant résume les conséquences socioéconomiques.

Quelques conséquence des tarifs élevés

Financières	✓ Endettement (payer l'hypothèque)	L'ENDETTEMENT D'UNE FAMILLE <i>Disons que nos finances en mangent un bon coup, assez qu'à l'automne nous avons pensé faire une proposition du consommateur. Je veux garder mon emploi pour l'avenir car c'est un emploi près de la maison et à de bonnes conditions, sinon je resterais à la maison. C'est un sujet qui nous cause beaucoup de stress depuis un moment. Malheureusement!</i> <i>Une maman de la Côte-Nord occupant un emploi dans le secteur de la santé et des services sociaux</i>
	✓ Restreint la capacité d'achat d'une maison	
	✓ Ne permet pas d'épargner (ex. REER, REEE)	
Familiales	✓ Décision de ne pas avoir un 2 ^e enfant	UNE TRISTE DÉCISION FAMILIALE <i>Nous pensions avoir un deuxième enfant. Toutefois, nous nous limiterons sans doute à un enfant, faute de budget étant donné le prix trop élevé de notre garderie non subventionnée.</i> <i>Une maman de la Montérégie occupant un emploi dans la fonction publique</i> LE STRESS DU DEUXIÈME... <i>Nous attendons un deuxième enfant et l'idée de payer plus de 80\$ par jour en frais de garderie nous semble complètement invraisemblable. Nous ne pourrions nous permettre de tels frais.</i> <i>Une maman de Montréal occupant un emploi dans le secteur de la construction</i> ... ET D'UNE MAMAN MONOPARENTALE <i>Je suis l'unique parent de mon enfant et le stress financier est énorme. Mon crédit en est affecté à un point tel que je suis prise dans un loyer au-dessus de mes moyens simplement car les enquêtes de crédit exigées pour un nouveau logement moins dispendieux m'empêchent de pouvoir déménager. Pourtant, des enfants de parents en bien meilleure position financière bénéficient de place subventionnées à tarif préférentiel.</i> <i>Maman occupant un emploi dans le milieu du marketing</i>
	✓ Préoccupations financières importantes, spécialement lors de l'intégration du deuxième enfant	
	✓ Pression importante chez les mères monoparentales	

Quelques conséquences des tarifs élevés (suite)

Psychologiques	✓ Stress financier ✓ Fort sentiment d'iniquité ✓ Épuisement lié au stress financier, aux heures supplémentaires, etc.	UN ÉNORME STRESS FINANCIER <i>Peur de perdre la maison que l'on vient juste d'acheter avant l'arrivée de bb2. Réaliser que même avec deux salaires très acceptables (90 000\$ de revenu familial), on ne peut pas arriver à payer une hypothèque de jumelé et le montant exorbitant pour deux enfants en garderie. Dû à la pénurie de milieux, nous avons dû accepter deux places à 50\$ par jour par enfant. C'est atroce, j'en pleure tout le jour encore. Au moins, on vient de trouver une place pour bb2 mais dans un autre milieu. Mais toutes deux à 50 \$ par jour. Bref, je ne dormais plus du tout et pleurais sans cesse avant de trouver une place. Maintenant qu'on a enfin trouvé, je pleure et stresse encore étant donné que l'on doit s'endetter pour payer la garderie de nos enfants. Réaliser qu'à 38 et 40 ans, avec une technique et un bacc, on est trop pauvres pour avoir une hypothèque de jumelé et deux enfants (prix des garderies)...</i> Une maman de la Capitale-Nationale occupant un emploi dans le secteur de l'éducation et des services de garde
Professionnelles	✓ Remise en question de la pertinence d'occuper un emploi ✓ Décision d'arrêter de travailler ✓ Décision de travailler à temps partiel ✓ Surinvestissement dans le travail (heures supplémentaires, occuper un deuxième emploi, se faire payer ses vacances)	QUESTIONNER LA PERTINENCE DE TRAVAILLER ALORS QUE LES SECTEURS DE L'ÉDUCATION ET DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX SONT EN PÉNURIE <i>Le tarif de ma garderie a un impact majeur sur notre famille, je songe quitter le marché du travail le temps que les enfants sont à la garderie. Nous ne serons pas plus pauvres que si nous continuons à envoyer nos trois enfants en milieu non subventionné. La garderie coûte plus cher que mon paiement hypothécaire et le paiement de la voiture mis ensemble.</i> Une maman du Saguenay-Lac-Saint-Jean occupant un emploi dans le secteur de la santé et des services sociaux <i>Bientôt j'aurai trois enfants qui iront au service de garde et je suis présentement en réflexion si je retourne travailler ou pas! Trois enfants à 42\$ par jour, c'est un pensez-y bien!</i> Une maman du Saguenay-Lac-Saint-Jean occupant un emploi dans le secteur de l'éducation et des services de garde

Quelques conséquences des tarifs élevés (suite)

Développement de l'enfant

- ✓ Recevoir un appel pour se faire offrir une place en milieu subventionné alors que son enfant occupe une place en GNS

LA STABILITÉ, C'EST BON POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Mon enfant était habitué à la place et financièrement, à l'époque, il n'y aurait pas eu de différence.

Une maman de la Montérégie

Mon enfant était bien, j'ai entièrement confiance en ce GNS! Je ne voulais plus changer mes enfants!

Une maman des Laurentides

PAS D'ÉPARGNE POUR L'AVENIR

Pour moi, le retour au tarif unique, sans aucune mesure pour les parents ayant des enfants en GNS, est très discriminatoire, le gap se creuse d'une manière alarmante entre les milieux subventionnés et les autres, cet argent aurait pu être investi dans l'épanouissement de mon enfant, ou dans son REEE.

Une maman de la Montérégie occupant un emploi dans le secteur banque et services financiers

Le plus grand sentiment c'est la frustration et l'injustice. Pourquoi le voisin paye moins cher que moi pour les même revenus? Pourquoi lui peut avoir des REEE remplis et de l'argent pour les vacances, quand notre famille se retrouve à sec à la fin du mois? Nous sommes aisés mais nous n'en avons pas le sentiment. Injustice.

Une maman de Montréal

DES ACTIVITÉS À MOINDRE COÛT

En fait, les aides (Allocation canadienne pour enfants, Allocation famille Québec et retour anticipé) couvrent juste les frais de la garderie chaque mois. Nous faisons peu d'activités pour notre fille car cela rend notre budget serré. Cela me peine car j'aimerais lui permettre de découvrir les sports d'hiver comme le ski, mais c'est trop cher. J'aimerais durant l'hiver l'emmener, comme ses amies, dans des parcs intérieurs mais là aussi, c'est trop cher. Nous faisons parfois une activité proposée par le centre communautaire car c'est à bas prix.

Une maman de Montréal occupant un emploi dans le secteur banque et services financiers

C'est quand même 2000\$ par mois en moyenne qu'il faut déboursier. C'est vraiment un très grand montant, qui me cause plusieurs soucis financiers. De plus, cet argent-là aurait pu être utilisé pour faire des activités en famille.

Une maman de la Mauricie occupant un emploi dans le secteur de la santé et des services sociaux

- ✓ Pas d'épargne dans les REEE

- ✓ Impact sur les activités éducatives et de loisirs, et les vacances

Impacts sur les différents ministères

- **Ministère du Travail**
 - Pénurie de main-d'œuvre

- **Ministère de la Santé et des Services sociaux**
 - Pénurie de main-d'œuvre
 - DPJ
 - Enfants avec besoins particuliers
 - Détresse psychologique

- **Ministère de l'Éducation**
 - Pénurie de main-d'œuvre

- **Ministère de la Condition féminine**
 - Stress
 - Travail

- **Ministère des Finances**
 - Économie (impôt, taxes, etc.)



Impact de la maternelle 4 ans sur la pérennité des GNS

L'arrivée des classes de maternelle 4 ans auront pour effet de vider les groupes de 4-5 ans de tous les services de garde. Afin de remplir leurs groupes libres avec des enfants plus jeunes, les services de garde subventionnés solliciteront les parents sur la Place 0-5, dont les parents utilisateurs de GNS, ce qui aura pour effet suivant de vider les GNS. Faute de rentabilité et de main-d'œuvre, les GNS pourraient fermer leurs portes. Des milliers de familles se retrouveront, au final, sans service de garde. Leur emploi sera de fait compromis, sans compter l'anxiété et le stress que cela leur causera. Le tarif unique à 8,35\$ pour tous éviterait qu'une telle situation survienne.

Impacts économiques positifs de notre demande sur les gouvernements

Selon une étude des économistes Pierre Fortin, Luc Godbout et Suzie Saint-Cerny (2012), les CPE étaient une réussite tant d'un point de vue social que d'un point de vue économique, pour l'accès à l'emploi pour les femmes et pour les finances des deux paliers de gouvernements (provincial et fédéral) :

Nous estimons qu'en 2008 la disponibilité de services de garde à contribution réduite au Québec a incité près de 70 000 mères de plus à détenir un emploi qu'en l'absence d'un tel programme. Sur cette base, nous calculons que le revenu intérieur (PIB) du Québec a été majoré de 5 G\$. [...] Nous en concluons que, du point de vue budgétaire, le programme des services de garde à contribution réduite est financièrement rentable pour ces deux gouvernements.

Après un examen minutieux des chiffres relatifs au programme des services de garde, les économistes écrivent :

Cela nous a permis de conclure que la rétroaction directe découlant de l'effet statique du programme de services de garde à contribution réduite s'est traduite, pour les gouvernements fédéral et du Québec, par des retombées financières permettant de couvrir 31 % de ce coût net. Par ailleurs, lorsque nous ajoutons l'effet dynamique du programme à son effet statique et que nous estimons la rétroaction budgétaire globale (et non seulement directe), nous trouvons que ce dernier a fait mieux que s'autofinancer. La dépense nette de 1,6 G\$ du Québec a engendré une rétroaction budgétaire favorable de 2,4 G\$ pour les deux administrations, soit 1,7 G\$ pour Québec et 0,7 G\$ pour Ottawa. Autrement dit, chaque tranche de subvention de 100\$ du gouvernement du Québec à la garde lui a procuré un retour fiscal de 104\$ et a fait cadeau de 43\$ au gouvernement fédéral.

Portrait actuel des services de garde au Québec

Subventionnés

- ≈ 75% des familles
- Coût journalier : 8,35\$
- CPE, garderies privées et milieux familiaux (reconnus)
- Financement : 2 371, 2 M\$¹ (85% du budget²)

Non subventionnés

- ≈ 25% des familles
- Coût journalier : entre 30\$ et 75\$
- Garderies privées et milieux familiaux (reconnus et non reconnus)
- Financement : ≈ 413 M\$³ (GNS)(15% du budget)⁴

Écart de coût entre les garderies subventionnées et les garderies non subventionnées – exemples

Revenu familial	Nombre d'enfants	Tarif journalier	Écart annuel
100 000\$	2	41,75\$	3 720\$ NET
175 000\$	2	45\$	11 916\$ NET
150 000\$	3	50\$	15 751\$ NET

Notre demande, nos solutions

→ **Tarif unique à 8,35\$ rétroactif au 1^{er} janvier 2019**

¹ Voir annexe 1.

² Voir les annexes 2 et 3.

³ Tarif journalier moyen à 41,75\$: 70 000 places.

⁴ Les milieux familiaux sont exclus en raison du manque de données.

Scénario 1

Admissibilité au crédit d'impôt **bonifié** pour frais de garde d'enfants afin d'offrir un tarif unique à 8,35\$ pour tous, par le biais des versements anticipés et en s'assurant de baliser les tarifs des GNS (hausse permise indexée).

- Montant nécessaire pour 2019-2020 : 400 M\$^{5,6}
- Montant nécessaire annuel à partir de 2021 : 200 M\$⁷

613 M\$ (413 M\$ + 200 M\$)
≈ 21% du budget de frais de garde des enfants de 0-4 ans

Manque à gagner : 200 M\$ ≈ 0,17% du budget du gouvernement du Québec

Scénario 2

Augmentation du tarif unique à 30,50\$ pour tous afin de récupérer le maximum des déductions fédérales pour frais de garde d'enfants (8000\$/enfant) et certains transferts sociofiscaux, et bonifier les crédits d'impôt pour frais de garde d'enfants afin d'obtenir un coût NET de 8,35\$ pour tous.

- Dans le cas d'une place à tarif réduit, seul le tarif effectivement payé par les parents est admissible à la déduction fédérale. Ainsi, la conception même dans le financement du réseau des services de garde à contribution réduite fait en sorte de réduire la contribution fédérale au financement du réseau en limitant la valeur de la déduction fédérale au bas tarif quotidien demandé aux parents⁸.
 - En fixant le tarif à 8,35\$ par jour, la déduction fédérale annuelle atteint au plus 2 188\$ par enfant.
 - Par rapport aux autres provinces, la société québécoise se prive de plus d'une centaine de millions de dollars d'aide aux familles de la part du gouvernement fédéral.
 - Par exemple, la déduction moyenne pour frais de garde demandée par les contribuables québécois était en 2011 de 2 311\$, comparativement à 4 560\$ pour les contribuables ontariens.

⁵ Les coûts sont plus élevés en 2020 en raison du tarif rétroactif au 1^{er} janvier 2019 (2019 + 2020) – voir annexe 3.

⁶ Ces montants excluent les milieux familiaux.

⁷ Ces montants excluent les milieux familiaux.

⁸ Commission d'examen sur la fiscalité, 2015).

- En plus de la valeur directe de la déduction, qui réduit l'impôt à payer, celle-ci permet d'augmenter le montant versé aux familles en vertu de certains transferts sociofiscaux fédéraux réductibles en fonction du revenu⁹.
 - En effet, la prise en compte de cette déduction réduit le revenu familial net servant au calcul de ces transferts, tels que l'Allocation canadienne pour enfants ou le crédit d'impôt pour la TPS.
 - Plus le montant qui peut être déduit est important, plus le revenu net diminue, augmentant ainsi le nombre de familles admissibles et la valeur de ces transferts. À l'inverse, limiter le montant déductible, comme c'est le cas par le tarif payé dans le réseau à contribution réduite, diminue à la fois le nombre de familles admissibles à ces transferts et la valeur de ceux-ci pour les familles admissibles.

Scénario 3

Augmentation uniforme du tarif unique à 10,85\$

- Tarif sujet à une indexation annuelle.
- Cela représente un coût supplémentaire d'environ 655\$ par enfant, par année.
- Ce scénario permettrait de générer environ 197 M\$ de revenus.
- Nous considérons que ce scénario n'est pas optimal. Le gouvernement du Québec se privera d'économies substantielles puisque les parents ne pourront optimiser les déductions fédérales.

En conclusion

Pour conclure, quelques mots de parents qui, faute de milieux subventionnés disponibles pour leur enfant, voient, depuis la mise à jour économique du gouvernement de François Legault, les chances de leur enfant s'amoinrir par rapport à d'autres enfants dont les parents ont des profils socioéconomiques semblables.

⁹ *Idem.*

Je ne dormais plus du tout et pleurais sans cesse avant de trouver une place. Maintenant qu'on a enfin trouvé, je pleure et stresse encore étant donné que l'on doit s'endetter pour payer la garderie de nos enfants. Réaliser qu'à 38 et 40 ans, avec une technique et un bacc, on est trop pauvres pour avoir une hypothèque de jumelé et deux enfants.

On est pris au piège, on ne peut rien y faire, aucun moyen d'y échapper ou d'économiser.

La garderie coûte plus cher que mon paiement hypothécaire et le paiement de la voiture mis ensemble.

Disons que nos finances en mangent un bon coup, assez qu'à l'automne nous avons pensé faire une proposition du consommateur.

Nous attendons un deuxième enfant et l'idée de payer plus de 80\$ par jour en frais de garderie nous semble complètement invraisemblable. Nous ne pourrions nous permettre de tels frais.

Nous pensions avoir un deuxième enfant. Toutefois, nous nous limiterons sans doute à un enfant, faute de budget étant donné le prix trop élevé de notre garderie non subventionnée.

Source : sondage mené par le RPUGNS sur sa page Facebook. Détails en annexe 8.

Références bibliographiques

Commission d'examen sur la fiscalité (2015). *Les documents transmis en cours de mandat*, volume 4, Gouvernement du Québec.

Fortin, P., L. Godbout et A. St-Cerny (2012). « L'impact des services de garde à contribution réduite sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux », *Interventions économiques*, vol. 47, n° 1.

Riopel, A. (17 décembre 2019). « Pénurie de places en garderies, le mouvement de contestation se poursuit », *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/569293/penurie-de-places-en-garderie#>, consulté le 28 janvier 2020.

Schué, R. (2019). « Chères, mais convoitées, les garderies non subventionnées plaident la cause des parents », *Radio-Canada*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1173660/garderies-privées-quebec-cpe-palces-aide-parents-ministre-famille-lacombe>, consulté le 27 janvier 2020.

Annexes

Annexe 1

Chiffres clés au 31 mars 2019

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
436 755 ¹	Enfants de 0 à 4 ans
305 083	Places existantes dans tous types de services de garde éducatifs à l'enfance reconnus confondus
2 371,2 M\$	En financement (crédits d'affectation) des services de garde éducatifs subventionnés
1 573	Centres de la petite enfance
161	Bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial
12 779	Responsables d'un service de garde en milieu familial
714	Garderies subventionnées
1 283	Garderies non subventionnées
39	Centres de pédiatrie sociale en communauté en activité
270	Organismes communautaires Famille (OCF)
19,7 M\$	Budget total annuel du Programme OCF
243	Haltes-garderies communautaires (HGC)
4 M\$	Budget total annuel du Programme HGC
154	Organisations et entreprises qui s'associent aux mesures mises en place par le Ministère en matière de conciliation famille-travail
883	Municipalités et municipalités régionales de comté qui ont élaboré ou qui sont en cours d'élaboration d'une politique familiale municipale
139	Regroupements locaux de partenaires en petite enfance

Source : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110604.asp>.

Annexe 2

TABLEAU SOMMAIRE DES COÛTS DE LA MESURE

(en millions de dollars)

	Estimations				Projections		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Régime des particuliers	554,0	591,8	626,5	656,8	684,3	707,9	734,7

Tous les frais engagés dans le but d'assurer à un enfant admissible des services de garde par un particulier, une garderie, un pensionnat ou une colonie de vacances sont, sous réserve de certaines exclusions, considérés comme des frais de garde d'enfants admissibles. De façon générale, pour être considéré comme un enfant admissible, un enfant doit être âgé de moins de 16 ans ou être à la charge du particulier qui demande le crédit d'impôt ou à celle de son conjoint et être atteint d'une infirmité mentale ou physique.

TABLEAU C.29 : Plafonds annuels applicables aux frais de garde admissibles⁽¹⁾

(en dollars)

	Avant 2015	2015 à 2017	2018	2019
Par enfant admissible atteint d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	10 000	11 000	13 000	13 220
Par enfant admissible âgé de moins de 7 ans à la fin de l'année (autre qu'un enfant atteint d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques)	9 000	9 000	9 500	9 660
Tout autre enfant admissible	4 000	5 000	5 000	5 085

(1) Les plafonds annuels font l'objet d'une indexation annuelle automatique à compter du 1er janvier 2019.

Source : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110604.asp>.

Annexe 3

Calcul du coût du scénario 1

Coût désiré par jour par enfant	\$8.35
Coût d'une place en garderie	\$41.75
Coût assumé par le gouvernement	\$33.40
Coût annuel	\$8,750.80
Nb de places en GNS	70000
Coût total	\$612,556,000
Crédit d'impôt actuel	\$412,650,000
Coût additionnel	\$199,906,000

Source: sondage Facebook auprès des parents (N=548) + sondage GNS

$70\,000 \times 9\,825\$ \times 60\%$

Annexe 4

Cadre financier sommaire

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Revenus autonomes	91 626	91 938	94 559	97 832	101 072	104 469
<i>Variation en %⁽¹⁾</i>	6,6	0,3	2,9	3,5	3,3	3,4
Transferts fédéraux	23 120	25 436	25 333	25 683	26 032	26 184
<i>Variation en %</i>	2,8	10,0	-0,4	1,4	1,4	0,6
Revenus consolidés	114 746	117 374	119 892	123 515	127 104	130 653
<i>Variation en %</i>	5,9	2,3	2,1	3,0	2,9	2,8
Dépenses de portefeuilles	-97 744	-105 462	-108 491	-111 427	-114 773	-118 288
<i>Variation en %</i>	3,7	7,9	2,9	2,7	3,0	3,1
Service de la dette	-8 722	-7 741	-8 463	-8 834	-8 754	-8 477
<i>Variation en %</i>	-5,4	-11,2	9,3	4,4	-0,9	-3,2
Dépenses consolidées	-106 466	-113 203	-116 954	-120 261	-123 527	-126 765
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	2,9	6,3	3,3	2,8	2,7	2,6
Provision pour éventualités	—	-100	-100	-100	-100	-100
SURPLUS	8 280	4 071	2 838	3 154	3 477	3 788
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 477	-2 671	-2 738	-3 054	-3 377	-3 688
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾	4 803	1 400	100	100	100	100

Source : *Sommaire économique et financier du Québec*, novembre 2019.

Annexe 5

Sélectionner l'année d'imposition : ?	2019 ▼
Votre situation familiale :	Couple ▼
Votre revenu brut de travail en 2019 : ?	50000
Le revenu brut de travail de votre conjoint(e) en 2019 : ?	50000
Nombre d'enfants en service de garde :	Deux enfants ▼
Contribution quotidienne du parent : (Place de garde non subventionnée)	41,75

	Place de garde subventionnée	Place de garde non subventionnée	Écart
COÛT BRUT POUR LE PARENT ?	16,50	83,50	-67,00
Premier enfant	8,25	41,75	-33,50
Deuxième enfant	8,25	41,75	-33,50
Aide québécoise			
Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	s. o.	-44,58	44,58
Aide fédérale			
Allocation canadienne pour enfants	-0,94	-3,51	2,57
Déduction pour frais de garde d'enfants	-2,47	-8,11	5,64
Allocation canadienne pour les travailleurs	—	—	—
Crédit pour la TPS	—	—	—
Sous-total – Aide fédérale	-3,41	-11,62	8,21
COÛT NET	13,09	27,29	-14,20

X 262 = 3 720\$

Source : Finances Québec – Outil de calcul du coût de garde quotidien.

Annexe 6

Sélectionner l'année d'imposition : ? 2020

Votre situation familiale : Couple

Votre revenu brut de travail en 2020 : ? 125000

Le revenu brut de travail de votre conjoint(e) en 2020 : ? 50000

Nombre d'enfants en service de garde : Deux enfants

Contribution quotidienne du ménage : 45

(Place de garde non subventionnée)

	Place de garde subventionnée	Place de garde non subventionnée	Écart
COÛT BRUT POUR LE MÉNAGE ?	16,70	90,00	-73,30
Premier enfant	8,35	45,00	-36,65
Deuxième enfant	8,35	45,00	-36,65
Aide québécoise			
Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	s. o.	-19,65	19,65
Aide fédérale			
Allocation canadienne pour enfants	-0,95	-3,51	2,56
Déduction pour frais de garde d'enfants	-2,33	-7,94	5,61
Allocation canadienne pour les travailleurs	—	—	—
Crédit pour la TPS	—	—	—
Sous-total – Aide fédérale	-3,28	-11,45	8,17
COÛT NET	13,42	58,90	-45,48

Source : Finances Québec – Outil de calcul du coût de garde quotidien.

**X 262 = 11
916\$**

Annexe 7

Sélectionner l'année d'imposition : ?

Votre situation familiale :

Votre revenu brut de travail en 2019 : ?

Le revenu brut de travail de votre conjoint(e) en 2019 : ?

Nombre d'enfants en service de garde :

Contribution quotidienne du parent :
(Place de garde non subventionnée)

	Place de garde subventionnée	Place de garde non subventionnée	Écart
COÛT BRUT POUR LE PARENT ?	24,75	150,00	-125,25
Premier enfant	8,25	50,00	-41,75
Deuxième enfant	8,25	50,00	-41,75
Troisième enfant	8,25	50,00	-41,75
Aide québécoise			
Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	s. o.	-51,27	51,27
Aide fédérale			
Allocation canadienne pour enfants	-1,98	-7,38	5,40
Déduction pour frais de garde d'enfants	-3,51	-11,97	8,46
Allocation canadienne pour les travailleurs	—	—	—
Crédit pour la TPS	—	—	—
Sous-total – Aide fédérale	-5,49	-19,35	13,86
COÛT NET	19,26	79,38	-60,12

X 262 = 15 751\$

Source : Finances Québec – Outil de calcul du coût de garde quotidien.

Annexe 8

Sondage mené par le RPUGNS – cadre méthodologique et résultats détaillés

Objectifs du sondage

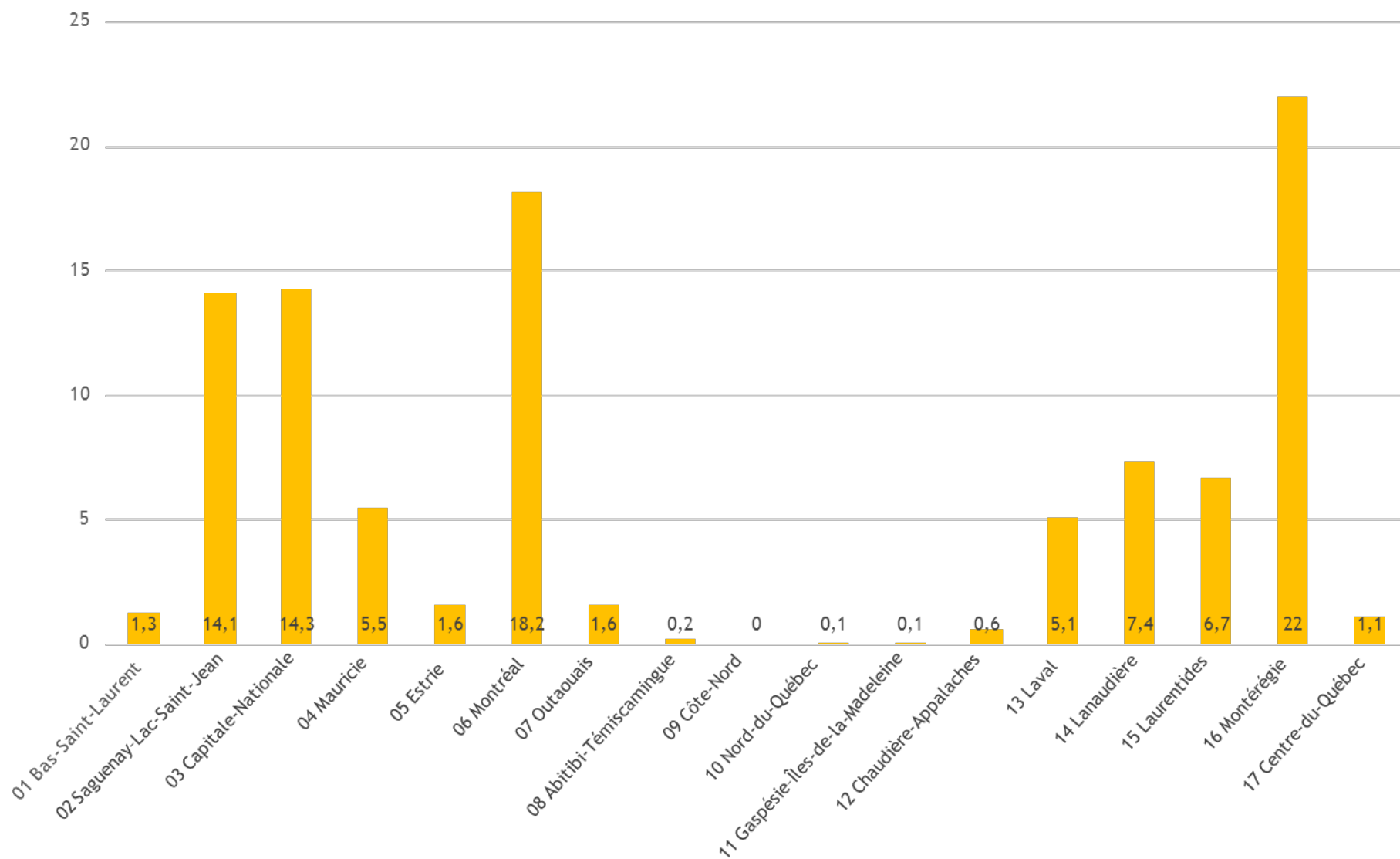
- Décrire le portrait socioéconomique et familial des parents ayant répondu au sondage.
- Décrire l'expérience des parents avec la Place 0-5.
- Décrire les conséquences rapportées des parents dans différents secteurs de leur vie (professionnel, famille, budget, santé, etc.).
- Forces et limites.



Portrait des parents utilisateurs de GNS

- Recrutement « boule de neige » en sollicitant les gens sur la page Facebook
 - #parentsfloués et en les invitant à partager le sondage.
 - 898 participations « avec consentement » en moins de 48 heures.
 - Critère d'inclusion : parents ayant au moins un enfant en GNS.
 - Remplir un questionnaire Web comprenant 20 questions à choix de réponses, dont six d'entre elles incluaient aussi un espace « précision/commentaire ».
-
- N total = 898
 - Mère (83,4 %); père (16,3 %); tuteur (0,3 %)
 - 25-35 ans (62,2%); 35-45 ans (32,5%)

Régions administratives des répondants (en pourcentage)



Situation socioéconomique

- Citoyen canadien: 95,4%; résident: 4,6%
- Diplôme universitaire: 57,1%; diplôme collégial: 26,3%; diplôme d'études professionnelles: 10,8%
- Statut d'emploi temps plein: 85,3%; temps partiel: 6,1%, sans emploi: 2,7%; variable: 3,9%
- Emploi en santé et services sociaux: 23%; dans la fonction publique: 15%; en éducation: 12,9%
- Revenus familiaux:
 - moins de 49 000\$: 12,3%
 - 49 000\$-98 000\$: 26,7%
 - 98 000\$-141 000\$: 34,1%
 - Plus de 141 000\$: 26,9%

Situation familiale et besoins en termes de services de garde

- Famille traditionnelle: 90,6%
- Nombre d'enfants en GNS - 1 enfant: 67,5%; 2 enfants: 30,2%; 3 enfants: 2,3%
- Fréquentation à temps plein: 92,9 %; à temps partiel: 5,1%; inconnu: 2 %
- Parents ayant des enfants ayant des besoins particuliers: 3,0%

Expérience des parents avec la Place 0-5

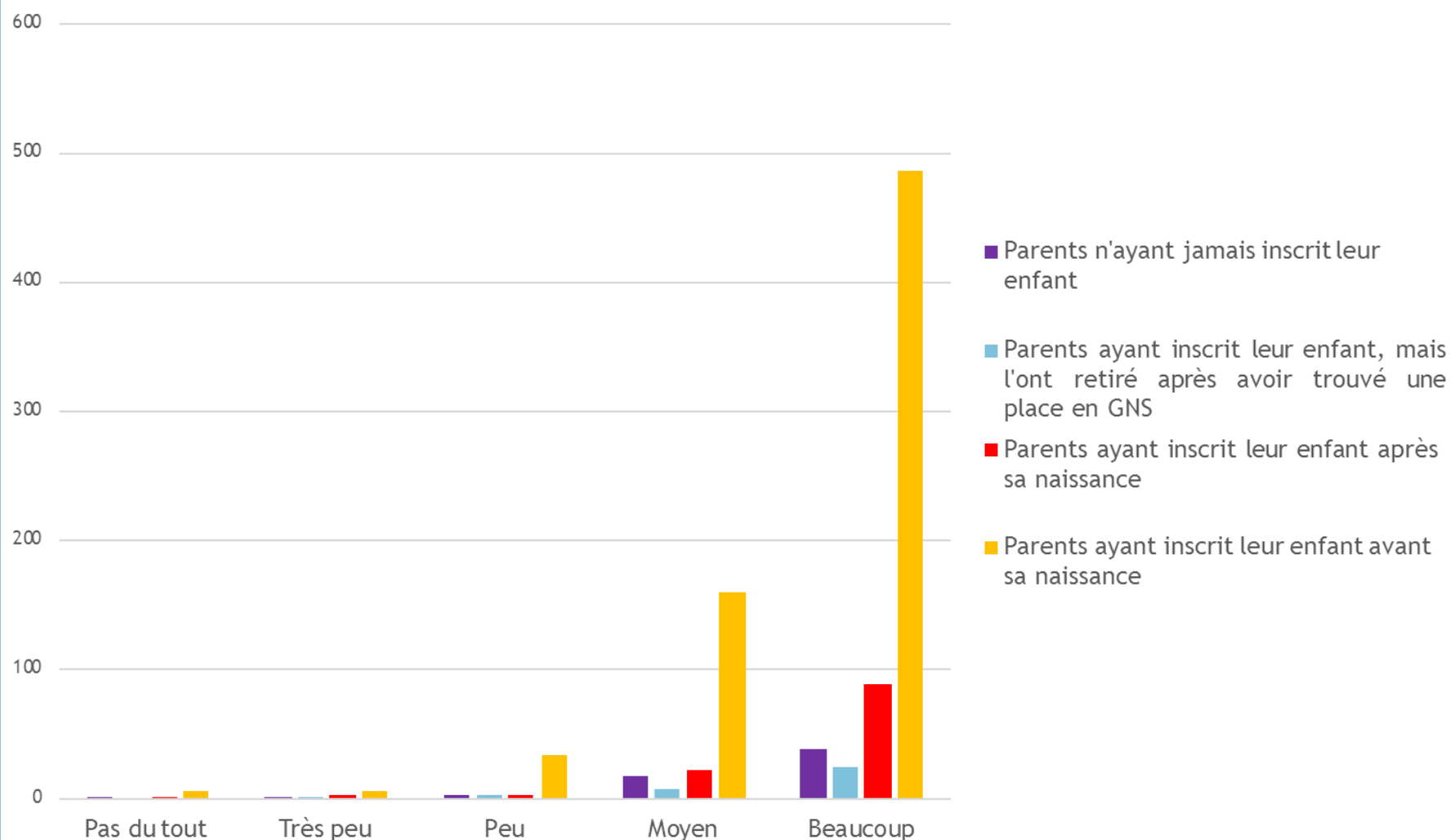


La **place** 0-5

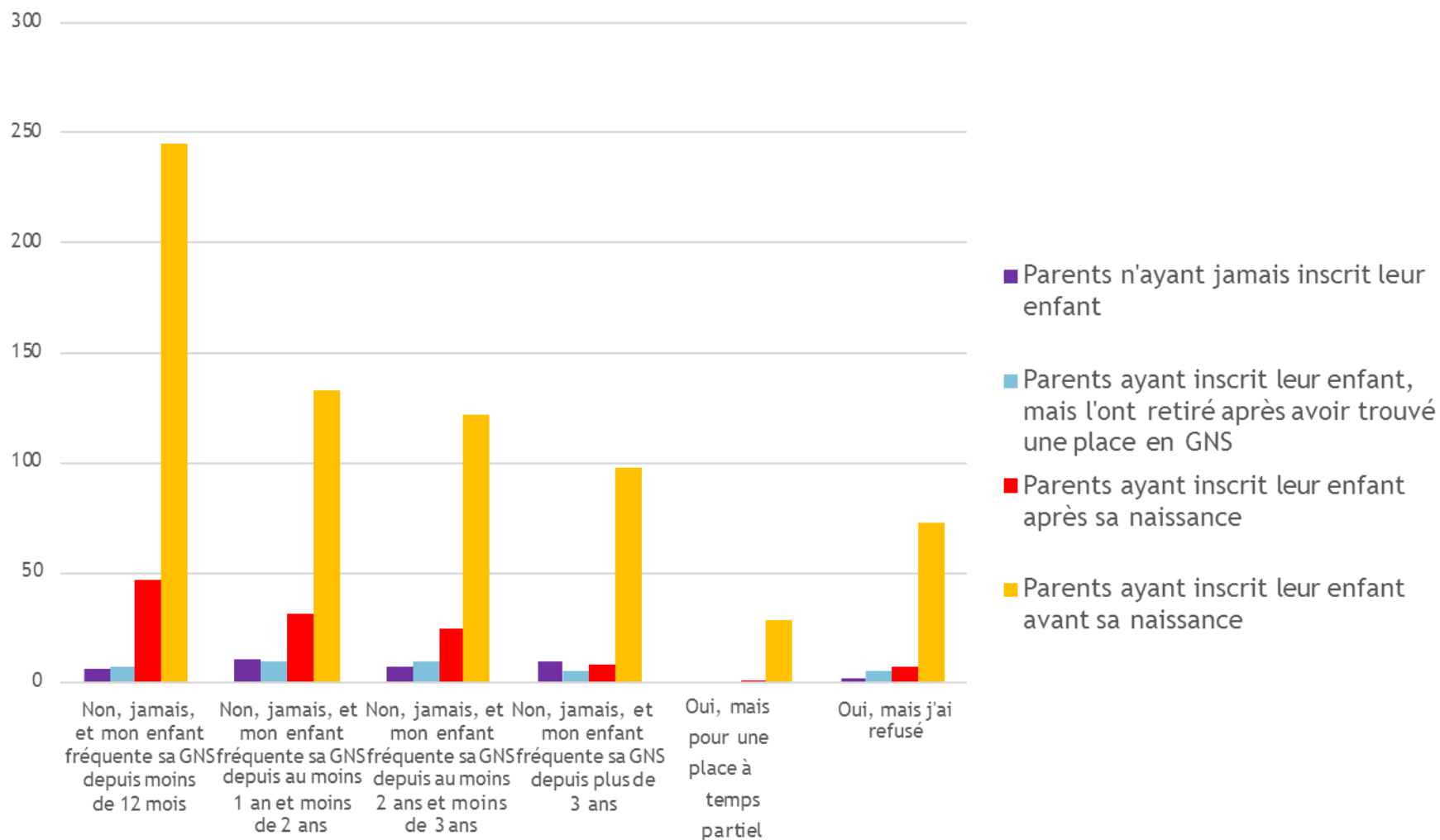
et

Je suis un
parent

Inquiétudes par rapport au manque de places en milieu subventionné

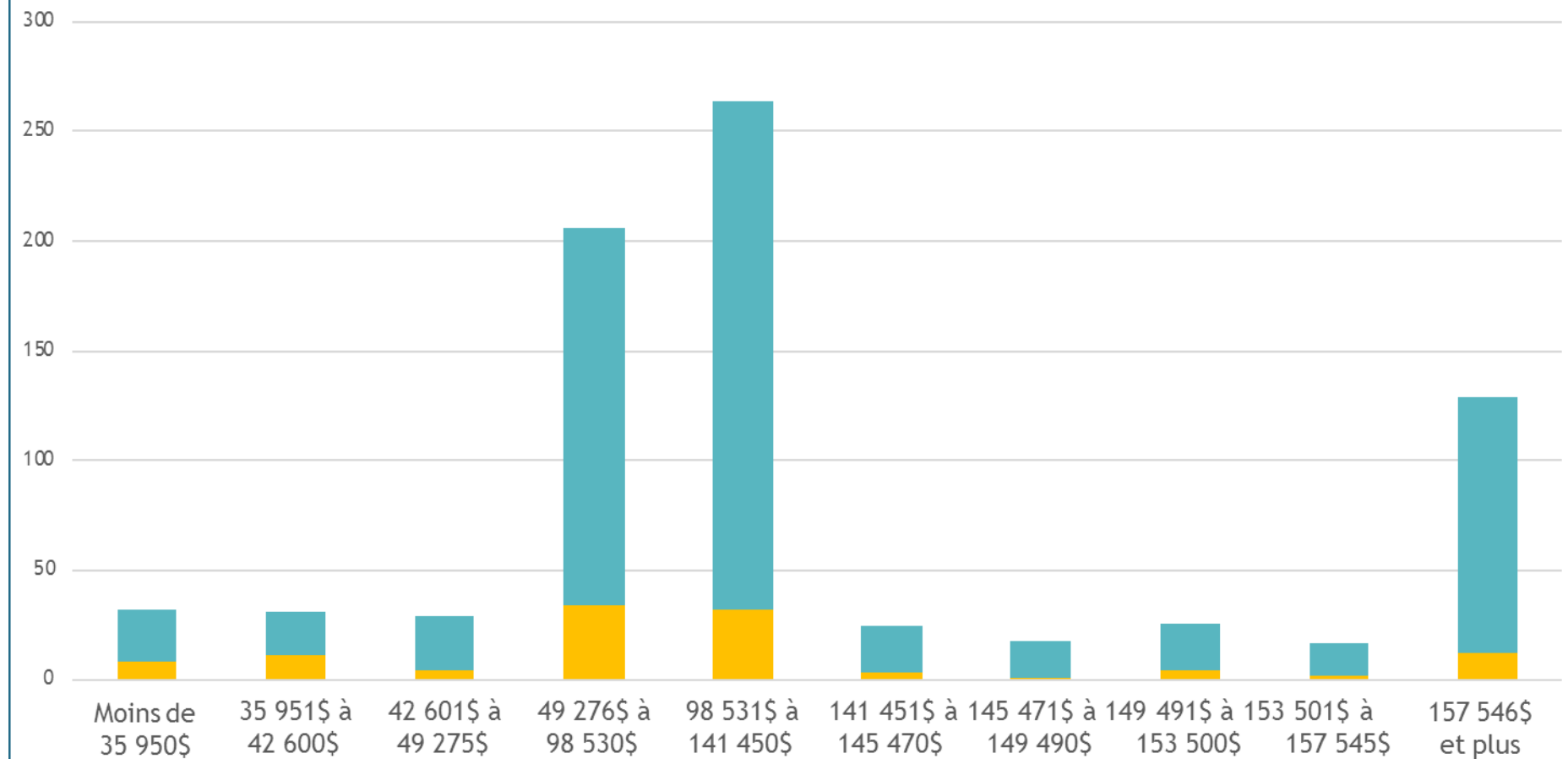


Parents n'ayant reçu aucun appel d'un milieu subventionné



Revenus familiaux des parents inscrits sur la Place 0-5 et n'ayant reçu aucun appel d'un milieu subventionné

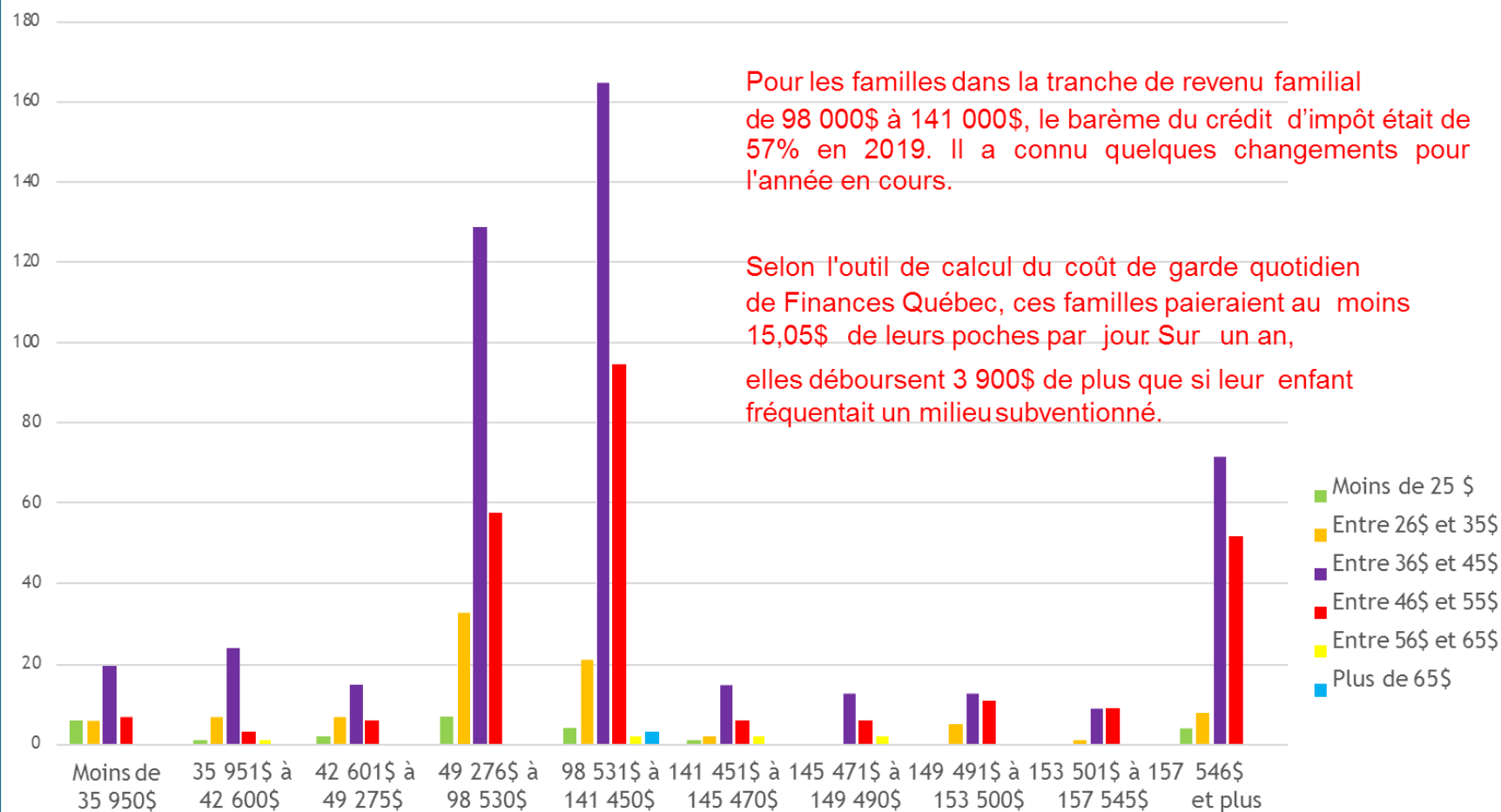
■ Inscrit après la naissance (N = 114) ■ Inscrit avant la naissance (N = 663)



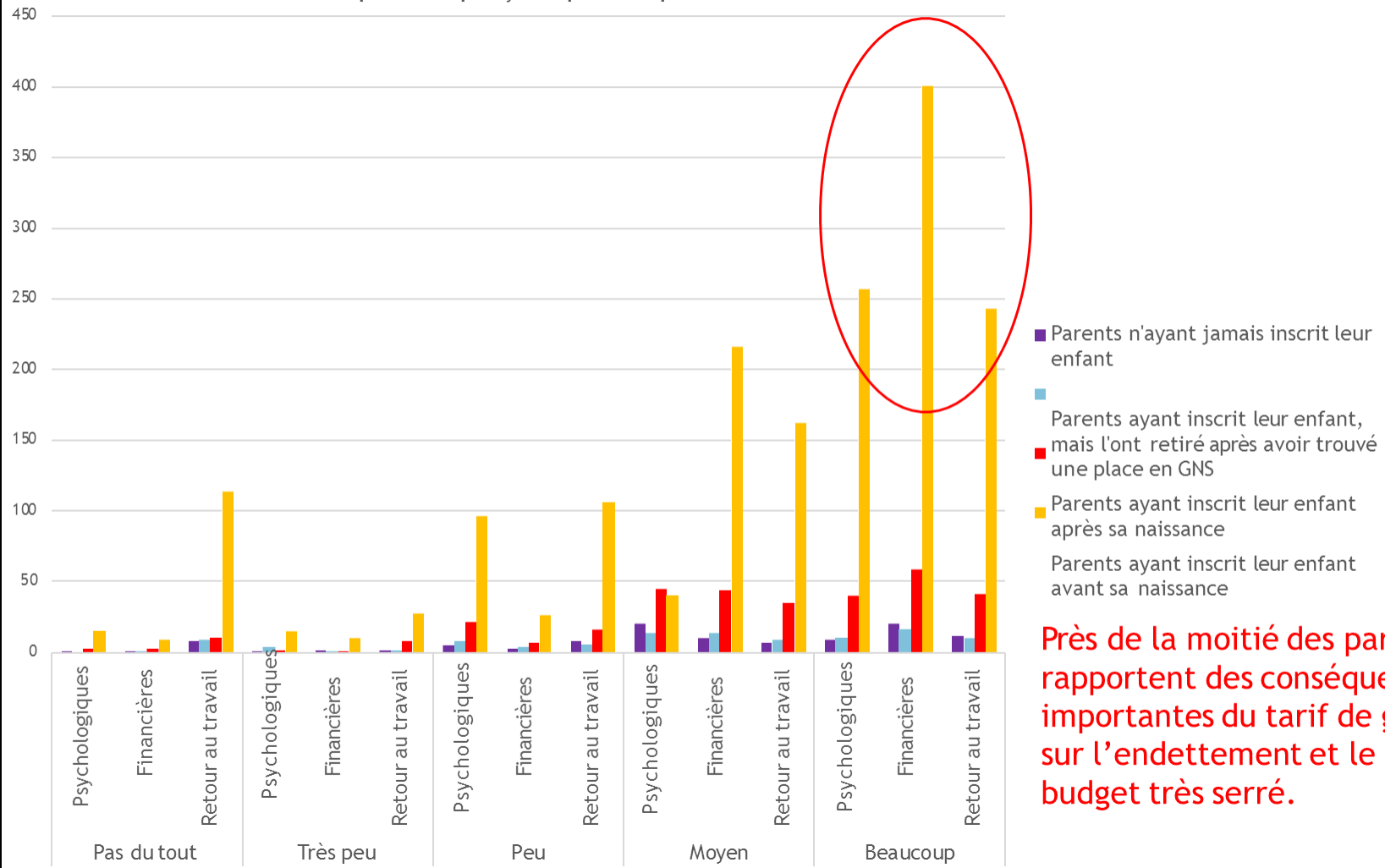
Exemples de conséquences relatives aux difficultés d'accès

Financières	✓ Prolongement du congé parental aux frais du parent	<i>Il a fallu que je prenne 8 semaines à mes frais et tout l'été (mais j'ai congé l'été) car mes deux milieux familiaux ont fermé un mois après l'autre. Mes deux enfants allaient dans des MF différents car il n'y avait pas de place.</i>	Une maman du Saguenay–Lac-Saint-Jean occupant un emploi dans le secteur de l'éducation et des services de garde
Professionnelles	✓ Retour au travail précipité, avant la fin du congé de maternité, sous la pression de perdre une place en GNS	<i>Ma conjointe a dû reprendre le travail plus tôt que prévu car nous avons accepté une place en GNS quand enfin on nous l'a proposée, mais la place se libérait plus tôt que nous le souhaitions, et comme le prix a de grosses conséquences sur notre budget familial, ma conjointe a écourté son congé parental pour retourner travailler afin de payer la garderie...</i>	Un papa de Montréal occupant un emploi dans le secteur de l'entreprise commerciale
	✓ Retour au travail retardé faute de place	<i>J'ai cherché tellement longtemps que j'ai dû repousser mon retour au travail. Mon fils est actuellement en intégration et je ne suis même pas certaine de le laisser à la garderie que j'ai trouvée puisque certaines valeurs de cette garderie ne me conviennent pas. Il est extrêmement difficile de trouver un endroit qui soit adéquat, et ce, même quand on accepte de payer. À noter que je n'ai rien trouvé dans ma ville et que la garderie est à 25 minutes de route de chez moi.</i>	Une maman de la Montérégie occupant un emploi dans le secteur de la santé et des services sociaux
Iniquité	✓ Perception d'une iniquité	<i>Je paie 43\$ par jour pour mon fils de 16 mois. Chaque CPE que j'appelle répond: « Nous sommes pleins. » Ma belle-sœur, elle, qui gagne beaucoup plus que moi, est comptable agréée et a eu la chance d'avoir une place pour son premier dans un CPE. Elle a eu un deuxième enfant qui a l'âge de mon fils et n'a pas eu besoin de l'inscrire à la Place 0-5 vu que son premier est déjà dans un CPE et là elle a un troisième enfant qui obtiendra automatiquement une place... Je trouve ça injuste pour les autres, qui sont placés sur une liste d'attente depuis deux ans.</i>	Une maman de Laval, occupant un emploi dans le secteur de la santé et des services sociaux

Tarifs de la GNS selon les revenus familiaux

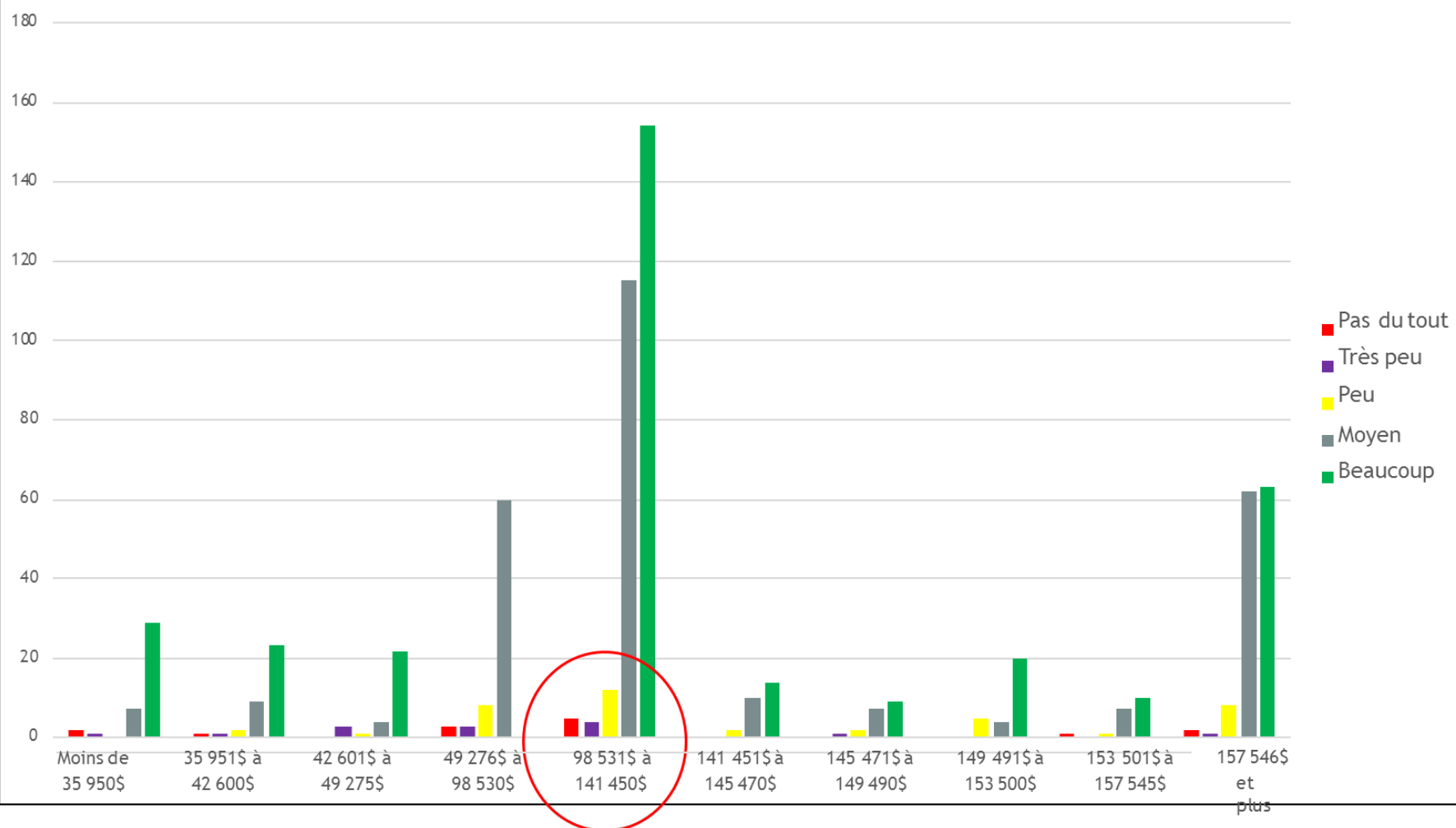


Conséquences perçues par les parents du coût de la GNS

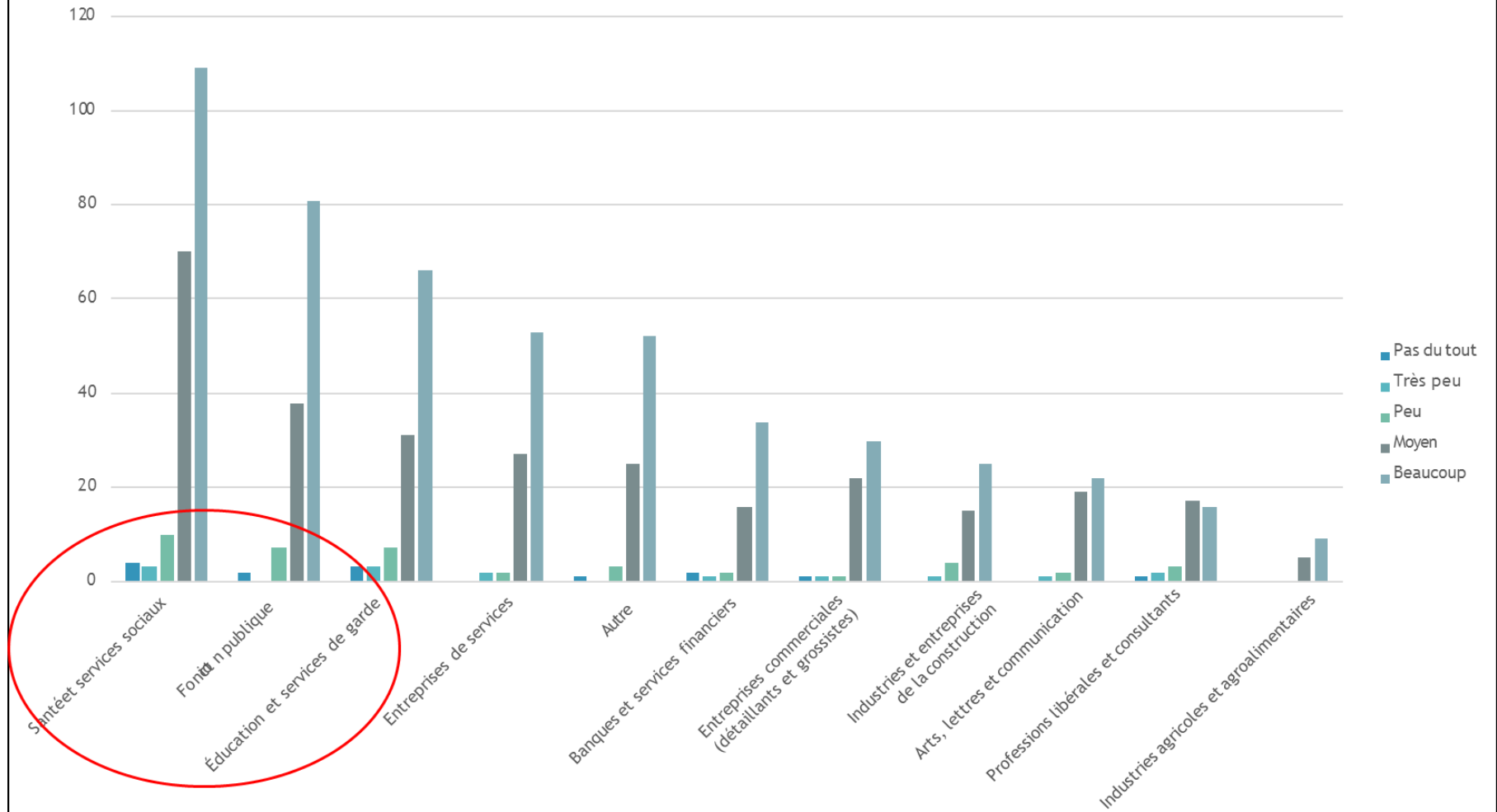


Près de la moitié des parents rapportent des conséquences importantes du tarif de garde sur l'endettement et le budget très serré.

Conséquences financières perçues (endettement, budget serré) selon les revenus familiaux



Conséquences financières selon les secteurs professionnels



Limites du sondage

- Demanderait d'être revalidé avec une étude plus approfondie (p. ex., avec l'INESSS ou l'ISQ).
- Participants non stratifiés selon les régions.
- Données autorapportées.
- Questions et choix de réponses exploratoires (p. ex., paliers au lieu de valeurs précises).
- Idéalement, inclure des sources d'information plus robustes (p. ex., données administratives).

